

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : 14 RUE DE L'EST ET RUE DES VIEUX MOULINS à WARHEM  
TRAVAUX ENEDIS MODIFICATION DE BRANCHEMENT EN TROTTOIR  
Réf. : 2024.142**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à l'Entreprise DS LITTORAL 2 Rue Henri de Rouvroy ZAC des Repdycks 59760 GRANDE SYNTHÉ représentée par Mme BUI VERRYSER Morgane d'effectuer en toute sécurité les travaux Enedis au 14 Rue de l'Est et Rue des Vieux Moulins à Warhem.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : A partir du Lundi 6 Janvier 2025 pour une durée de 45 jours :**

- Le stationnement et le dépassement seront interdits
- La circulation sera restreinte à 20 Km/h

**14 Rue de l'Est et Rue des Vieux Moulins** au droit des travaux.

**Article 2 :** Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation et de déviation.

**Article 3 :** La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Société DS LITTORAL 2 Rue Henri de Rouvroy ZAC des Repdycks 59760 GRANDE SYNTHÉ
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Services Techniques
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjoint à la Sécurité
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale.
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF : [contacttechnique@cchf.fr](mailto:contacttechnique@cchf.fr)

Warhem, le 2 Décembre 2024

Le Maire

R. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE  
A DATER DU 2 DEC. 2024  
LE MAIRE

